

A conserver par la famille

-INFORMATIONS DIVERSES-

➔ **Trousseau** (cycle secondaire) :

Chaque élève être muni pour la rentrée des éléments suivants :

- ☞ Une blouse blanche en coton
- ☞ Une tenue de sport avec chaussures.

*** Le Conseil Régional finance l'acquisition du 1^{er} équipement (bottes, tenue de travail, gants, lunettes, chaussures de sécurité, protections auditives) pour les classes de Seconde Professionnelle et de 1^{ère} STAV. Cet équipement est remis au cours du 1^{er} trimestre.**

- ☞ Internat :

Prévoir le nécessaire pour équiper le lit (draps - couvertures ou couette - oreiller avec housse de protection...). Les matelas sont recouverts d'une housse de protection. **ATTENTION** : les aérosols (déodorants, parfums etc...) sont strictement interdits pour des raisons de sécurité.

- ☞ Cadenas de sûreté : 2 pour les pensionnaires. 1 pour les demi-pensionnaires.

➔ **Informations financières** (toutes classes) :

TARIF DES PENSIONS pour 2025 établi par le Conseil Régional pour tous les lycées (exigible selon découpage trimestriel) :

- ☞ Interne = 1694 euros (exemple 1^{er} trimestre 677 euros)
- ☞ D/P = 612 euros (exemple 1^{er} trimestre 245 euros)

- ☞ Aides financières :

Les familles qui ont des difficultés peuvent demander par courrier des facilités de paiement à l'Agent Comptable ou une aide du Fond Social Lycéen (FSL) au chef d'établissement, dans la limite des crédits délégués par l'Etat.

- ☞ Remise d'ordre : pour toute absence de plus de 15 jours consécutifs, en dehors des vacances scolaires, une remise d'ordre peut être consentie sur demande de la famille pour raison familiales ou médicale dûment justifiée. Une remise sera automatiquement appliquée lors de stage obligatoire.

- ☞ Changement de régime : aucun changement de catégorie (internat/demi-pension) ne sera autorisé en cours de trimestre, sauf raison dûment justifiée.

- ☞ Bourses : le versement des bourses est conditionné à l'assiduité en cours. Le cas échéant, Une restitution des sommes peut être exigée par l'Administration.



Carte* « PASS ` REGION » (inscription obligatoire) : dispositif mis en place par le Conseil

Régional AURA pour tous les élèves et étudiants. Inscrivez-vous sur le site :

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/passregionjeunes>

* Cette carte permettra également l'accès à l'établissement ainsi qu'au self.

➔ **Ouvrages scolaires** (cycle secondaire) :

Le Conseil Régional a doté les établissements d'un fonds d'ouvrages scolaires. Ils sont mis à la disposition des élèves à la rentrée et restitués en fin d'année. Chaque livre doit être couvert et rendu en fin d'année. Tout livre perdu ou abîmé sera facturé aux familles par les services du Conseil Régional.

➔ **Fournitures scolaires** :

Il n'est pas joint de liste de fournitures avec le dossier d'inscription. Chaque enseignant, lors de la semaine de rentrée, précise aux classes le matériel dont elles auront besoin. A titre indicatif, un grand classeur, des feuilles grands carreaux, des intercalaires, un cahier de brouillon, un agenda et une trousse seront suffisants pour les 1ers jours.